



PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 25 MAI 2021, 17h30

MAIRIE du Bourget

Le vingt-cinq mai deux mille vingt-et-un à dix-sept heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Assemblée Délibérante	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION
Gilles Margueron	X		
Stéphane Bect	X		
Albert Dupré	X		
Thierry Soulier	X		
Marie-Claude Cote	X		
Alexandra Buisson	X		
Daniel Rusque	X	Arrivée Point 3	
Alexandre Donadio	X		
Cédric Bermond	X		
Bruno Buisson	X		
Julie Bermond	X		
Francesca Legendre Tonelli	X		
Sandrine Moreau	X		
Dominique Ernaga	X		
Arthur Godfroy	X		
Membres en exercice : 15	15	0	0
VOTANTS	15		

- ✓ **Public : 1** **Convocation transmise le 19 mai 2021**
- ✓ **QUORUM (8) : ATTEINT**
- ✓ **Secrétaire de séance : Alexandra Buisson**
- ✓ **Approbation compte-rendu du 16 mars 2021 : A l'unanimité**, les élus présents souhaitent corriger le point 1 Subventions aux Associations : contrairement à ce qui a été noté dans le compte-rendu publié, MM. Bect et Soulier se sont abstenus.
- ✓ **Documents de synthèses** transmis par voie électronique le 20 mai 2021,

Finances

1. Décision Modificative N°1 Budget Eau – Délib. N°50/2021

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 6063 : Fourn. d'entretien et de petit..	30,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	30,00 €	
D 023 : Virement à section investis.		0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		0,00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		30,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		30,00 €
Total	30,00 €	30,00 €
INVESTISSEMENT		
D 1641 : Emprunts en euro		14 200,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		14 200,00 €
D 2315-125 : AEP BOURGET T3	14 200,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	14 200,00 €	
R 021 : Virement section exploitation		
TOTAL R 021 : Virement de la section de fount.		
Total	14 200,00 €	14 200,00 €

A l'unanimité, les élus approuvent la décision modificative N°1 sur le budget de l'Eau.

2. Décision Modificative N°1 Budget Régie Electrique – Délib. N°51/2021

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2313-102 : TRANSFORMATEURS REHAB.		7 000,00 €
D 2313-106 : BOUCLAGE B	7 000,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 000,00 €	7 000,00 €
Total	7 000,00 €	7 000,00 €

A l'unanimité, les élus approuvent la décision modificative N°1 sur le budget de la Régie d'Electricité.

3. Décision Modificative N°1 Budget Principal (annulé)

Arrivée de M. Daniel Rusque

4. Tarif Convention Eau potable ONERA - Délib. N°52/2021

La convention entre la Commune de Villarodin-Bourget et l'ONERA portant sur la fourniture d'eau potable à cet établissement est arrivée à son terme au 31/12/2020.

Il convient de fixer le tarif et de conventionner avec l'ONERA pour permettre la facturation du service d'Eau potable.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de facturer le service au même tarif que le tarif domestique soit

	Eau
Abonnement (par unité de logement)	70,00 €
Prix du m3	0,85 €
Location de compteur (diamètre 15 à 30)	5,00 €
Location de compteur (diamètre 35 à 90)	23,00 €

Et autorise M. le Maire à signer la convention pour une durée de trois ans.

5. Forfaits de ski collégiens / lycéens et enfants non scolarisés au RPI- Délib.

N°53/2021

M. le Maire rappelle la délibération N°75/2020 du 27/11/2020 concernant la prise en charge des forfaits de ski pour les enfants des villages.

Compte tenu de la fermeture sanitaire des remontées mécaniques, la SOGENOR a remboursé l'intégralité des forfaits hiverns 2020/2021.

La commande des forfaits est cette année proposée à partir du 01/06/2020 jusqu'au 30/09/2021 pour bénéficier d'une remise de 50%. Le Conseil Municipal doit ainsi fixer les nouvelles règles de prise en charge. Les forfaits pris en juin donneront accès aux avantages pour l'été (gratuité télécabine, avantages sur toutes les activités...).

A l'unanimité, l'Assemblée :

ACCEPTE de prendre en charge le coût des forfaits de ski « Haute Maurienne Vanoise » pour la saison d'été 2021 et d'hiver 2021/2022 pour

- tous les collégiens et lycéens nés à partir de l'année 2003 scolarisés dans l'Académie de Grenoble en 2021,

- et dont la résidence est à Villarodin-Bourget.

ainsi que

- les enfants de primaires et maternelles non scolarisés au RPI d'Avrieux - année de naissance 2010 et plus jeune,

- et dont la résidence est à Villarodin-Bourget.

INDIQUE qu'une participation de 35 € sera demandée pour chaque enfant aux familles pour la délivrance de ces forfaits, et que par conséquent la Commune prend à sa charge la différence.

6. Taxe sur les remontées mécaniques – Délib. N°54/2021

M. le Maire explique à l'Assemblée que la CCHMV a délibéré pour cesser de percevoir la taxe sur les remontées mécaniques à compter de l'hiver 2020/2021. Il s'agit d'une taxe assise sur les recettes de ventes des forfaits des remontées mécaniques présentes sur le territoire de la Commune. Le taux de cette taxe dite Remontées Mécaniques ne peut excéder 5% (3% part communale et 2% part départementale). Cette taxe étant liée aux territoires des Communes d'Avrieux et de Villarodin-Bourget pour favoriser le développement agricole et forestier en montagne, pour subvenir aux dépenses d'équipements, de services, de promotion et de formation induites par le développement de la station (voiries, réseaux, Club des sport, régie de secours sur

pistes...), il convient de faire revenir la part de Villarodin-Bourget dans le budget principal.

Certes, cette saison hiver 2020/2021 n'amènera aucune recette mais pour les années à venir le montant pourrait atteindre 80 000 € à répartir au prorata du linéaire de remontées mécaniques sur chaque commune.

M. le Maire demandera à la SOGENOR de faire une répartition au plus juste pour chaque Commune, en accord avec la Commune d'Avrieux.

A l'unanimité, l'Assemblée :

- Instaure la taxe communale sur les remontées mécaniques au taux de 3%,
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention de répartition de cette taxe entre les Communes d'Avrieux et Villarodin-Bourget,
- Décide que la part de la taxe perçue sera affectée à l'ensemble des dépenses liées à la station de La Norma.

7. Tarif Location Chalets d'alpages AFP – Délib. N°55/2021

Bruno Buisson, 3ème Adjoint en charge notamment de l'agriculture et de la forêt, explique que l'Association Foncière Pastorale souhaite augmenter les loyers de la location des chalets d'Alpage.

Il convient donc de modifier en parallèle les loyers facturés par la Commune à l'AFP :

- Passage de 150 € à 200 € par chalet pour la période de pâturage
- Signature d'une nouvelle convention

A l'unanimité, les élus approuvent ce nouveau tarif et s'interrogent sur la possibilité de louer/mettre à disposition des habitants les chalets d'alpage, en dehors des périodes d'occupation des bergers. Ce point sera étudié prochainement.

8. Tarifs Cinéma – Délib. N°56/2021

Les cinémas vont pouvoir rouvrir et par conséquent le Cinéma Le Grand Air de La Norma ouvrira le 28 juin.

Afin de pouvoir être réactif pour caler les tarifs et s'adapter aux cinémas voisins, il conviendrait de donner délégation à M. le Maire pour fixer les tarifs de la saison Été 2021.

A l'unanimité, l'Assemblée donne délégation à M. le Maire pour fixer les tarifs et percevoir les recettes liées à la Régie du Cinéma.

Intercommunalité

9. Convention de mutualisation Commune / CCHMV Cinéma – Délib. N°57/2021

Pour mutualiser les outils supports pour la copie et la programmation des séances du cinéma, et ainsi optimiser les coûts entre les structures, il est nécessaire de conventionner avec la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise. Cette dernière pourra ainsi facturer la Commune au prorata de la charge constatée.

A l'unanimité, les élus autorisent M. le Maire à signer la convention transmise avant le conseil municipal.

10. Immobilier de Loisirs – accord principe

Stéphane Bect, élu en charge de la politique Immobilier de loisirs au sein de CCHMV, rappelle aux élus la démarche de rénovation des meublés de tourisme et ses objectifs : améliorer la qualité des hébergements et réchauffer les lits non ou peu commercialisés.

Il souhaiterait que le conseil municipal se positionne de principe pour savoir si la démarche peut être engagée auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agirait de s'inscrire dans le programme de réhabilitation d'appartements permettant ainsi de rénover au maximum 40 appartements sur 2 ans avec une subvention communale couplée à celle de la Région AURA.

L'accord de principe permettrait à la CCHMV d'avancer sur le projet et de caler l'organisation juridique et financière.

A l'unanimité, les élus approuvent la démarche et délibéreront ultérieurement quand l'ensemble des coûts et modalités de fonctionnement sera connu.

11. Dossiers ECCHO2030 – Point d'information - Délib. N°58/2021

M. le Maire explique à l'Assemblée que 7 fiches Projets ont été transmises à CCHMV pour vérifier l'éligibilité de certains projets communaux aux aides et contrats en cours ou à venir. Un rendu des projets à l'échelle de HVM est prévu le 1^{er} juillet. Les projets seront classés selon les critères définis dans la démarche ECCHO2030.

Les projets transmis par la Commune sont donc : luge quatre saisons, le sentier Erica (réhabilitation de parcours sportif de La Norma), l'étude pour le stade en eaux vives, étude pour créer de la production d'énergie, étude itinéraires randonnées, aires de camping-car, la réhabilitation de la décharge du Bourget.

Travaux - Projets

12. Luge Quatre Saisons

M. le Maire fait un point d'étape sur le projet. A ce stade, une modification du PLU est nécessaire et a d'ores et déjà été lancée (compétence du Maire). Selon le bureau d'étude et l'urbaniste, le projet est encore réalisable pour fin 2021. Il convient désormais de lancer le marché public ce qui permettrait de gagner du temps sur la procédure et d'attribuer les lots à réception de la confirmation des financements et de la validation du Permis de construire.

13. Réhabilitation des espaces publics et cheminements piétons La Norma

Les demandes de subventions ont été transmises à plusieurs financeurs. Concernant la Région, ce programme ne peut passer dans le plan de relance que si les travaux commencent avant fin juin. Malheureusement, le délai de consultation et l'arrivée trop

proche de l'été ne le permettront pas. D'autres aides seront certainement débloquées et le marché pourra ainsi être lancé dans l'été pour un démarrage fin août.

14. Maison d'Octavie

M. le Maire explique les avancées sur le projet Maison d'Octavie que plusieurs élus suivent. Il s'agit d'un très gros chantier et le bureau d'étude doit rendre son avant-projet pour mi-juin. Les financeurs doivent dans le même temps confirmer leur soutien et l'intégration du moulin pose question.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de discuter avec les propriétaires du terrain accolé à la maison afin de trouver une solution convenable pour toutes les parties et permettre des ouvertures et autres aménagements autour de la salle communale à créer.

Urbanisme

15. Informations procédures de modifications du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire explique qu'en lien avec la réhabilitation de la télécabine et notamment la construction du nouveau bâtiment technique d'exploitation et la création de la luge quatre saisons, deux modifications simplifiées du PLU ont du être lancées. Il s'agit à ce stade d'une compétence du Maire et les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021.

Ressources Humaines

16. Lignes directrices de gestion – Délib. N°59/2021

Le document des Lignes directrices de gestion a été transmis aux élus avant la séance.

Ce document retrace l'ensemble des pratiques et critères d'évolution des agents de la collectivité. Il a été soumis à l'Avis du Comité technique du centre de gestion, lequel devrait rendre un avis favorable.

A l'unanimité, les élus approuvent ce document qui sera ensuite expliqué aux agents dès finalisation.

Divers

- **Elections départementales et régionales** : cette année les élections départementales et régionales sont regroupées les mêmes jours : **20 et 27 juin**. Il faut par conséquent un double bureau de vote composé de 4 à 6 personnes. Les élus présents le 20 juin se sont inscrits mais il manque encore des personnes sur certains créneaux. Les électeurs qui souhaitent se joindre au bureau de vote sont les bienvenus et peuvent contacter la Mairie pour plus de renseignements.
- **Journée Forêt de l'Orgère** : une journée consacrée aux travaux scientifiques sur la forêt de l'Orgère, en lien avec la convention signée en 2020, se tiendra courant septembre 2021 en partenariat avec l'ONF et la Parc National de la Vanoise.
- **Lyon Turin** : M. le Maire informe l'Assemblée que des études géotechniques vont avoir lieu sur le tracé de la déviation du chantier par Ste Apollonie. Cette déviation pourrait

être créée assez rapidement suite à la demande de M. le Préfet et solutionnerait le trafic de PL dans Modane, Avrieux et les villages de Villarodin et du Bourget.

- **Comité Lyon Turin** : Bruno Buisson explique que les grillages du même type que ceux posés au Moulin vont être mis en place côté Tierces alors que M. Buisson avait demandé à les faire plus légers, « moins camp de concentration ».
- **Courrier de M. Caffoz Pierre Antoine** : M. Caffoz demande à la Commune d'intégrer son espace de Quad /engins électriques au projet de réhabilitation du front de neige avec le changement de la télécabine. Ce dernier souhaiterait pouvoir conserver l'espace dont il a pu disposer cet hiver et demande un raccordement électrique et la possibilité d'intégrer un local de stockage du matériel.

Le premier point suggère de renvoyer le courrier au SMTV, disposant des terrains d'assises puisque la Commune n'est pas propriétaire de tout cet espace.

Ensuite, M. le Maire, également Président du SMTV, a déjà pu échanger avec M. Caffoz à ce sujet et lui a expliqué qu'une occupation pérenne sur du domaine public était impossible et qu'il fallait voir comment organiser le tout après finalisation du projet de télécabine (déjà assez complexe en soi).

Certains élus insistent sur l'importance de cette activité et sur la réponse qu'il conviendrait d'apporter.

A ce stade, la Commune ne peut rien faire. Le SMTV a bien compris la demande et reviendra vers M. Caffoz le moment voulu pour trouver une solution. Une réponse sera apportée à M. Caffoz dans ce sens.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire

Gilles MARGUERON



Pour le Maire absent,
L'Adjoint,
Stéphane BECT